

Avant-projet **Contrat** de **nappe** Crau

*pour une gestion durable et solidaire
de la ressource en eau souterraine*

Exposé au Comité d'Agrément - 12 juin 2015



1 - La nappe de Crau



- Masse d'eau souterraine : nappe alluviale, bon état malgré 2 RNAOE, zones stratégiques à préserver pour l'AEP
- 2 plans d'eau connectés à la nappe (étangs des Aulnes et d'Entressen)
- 16 communes concernées dont 5 complètement en dehors de la nappe libre de la Crau
- 5 intercommunalités
- 3 SCOT

2. Du contexte territorial... au besoin d'un Contrat de nappe

100 000 habitants /
270 000 habitants alimentés
en eau par la nappe

Agriculture :
14 000 ha de prairies irriguées en
gravitaire
6 000 ha de vergers et maraîchage
(captages en majorité).

70% de la recharge issus
de l'irrigation / 30% par
les pluies

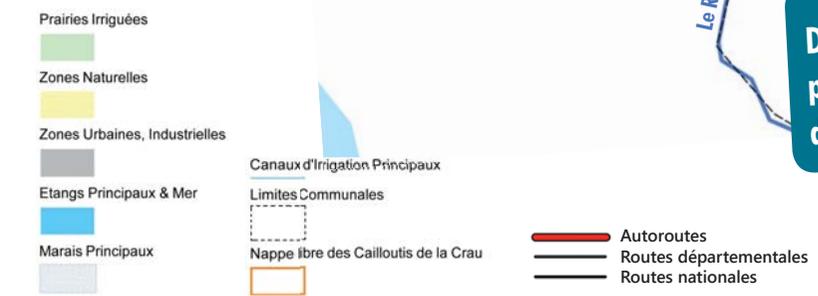
Des paysages et une
biodiversité exceptionnels
structurés par l'eau.

400 km de canaux

Des infrastructures de
transport denses

Des richesses écologiques de la Crau sous
protection (Réserves Naturelles Nationales
des Coussouls et sites Natura 2000).

De nombreuses activités
socio-économiques



3- Film "L'eau en Crau"

produit par le CEN PACA

(co-financement Chambre d'agriculture 13, Comité du Foin de Crau, SYMCRAU et Contrat de Canal Crau-Sud Alpilles)



4- Planning

1- Diagnostic Enjeux

Juillet 2013 à février 2014

26 septembre 2013

**COPIL
de démarrage
avec visite terrain**

Novembre - Décembre 2013

**Ateliers de concertation :
3 thématiques et 1 de synthèse pour
enrichir le diagnostic et les enjeux**

14 février 2014

**COPIL de validation
du diagnostic et des enjeux.**

Remise d'une synthèse sur le
diagnostic et les enjeux issus de
la concertation



2- Définition d'objectifs

Mars 2014 à janvier 2015

22 mai 2014

**Comité
Technique :
préparation
des ateliers.**

Juin 2014

**2 ateliers inter-
enjeux et inter-usages
"Nappe en actions"**

Été 2014

**Rédaction de la Charte
d'objectifs soumise à
consultation / délibération**

Novembre 2014

**Envoi de
l'avant projet
en MISEN**

29 janvier 2015

**Signature officielle de
la Charte d'objectifs**

Rédaction de l'avant-projet et pré-rédaction des fiches-actions

Consultation des membres pressentis sur le projet de Comité de nappe



3-

Contractualisation du programme d'actions

Mars 2015 à début 2016

Mars 2015

**Comité de
nappe pour
valider l'AVP**

**Envoi de l'AVP au
Comité d'Agrément**

Avril à juin 2015

Ateliers de concertation

12 juin 2015

**Passage en
Agrément**

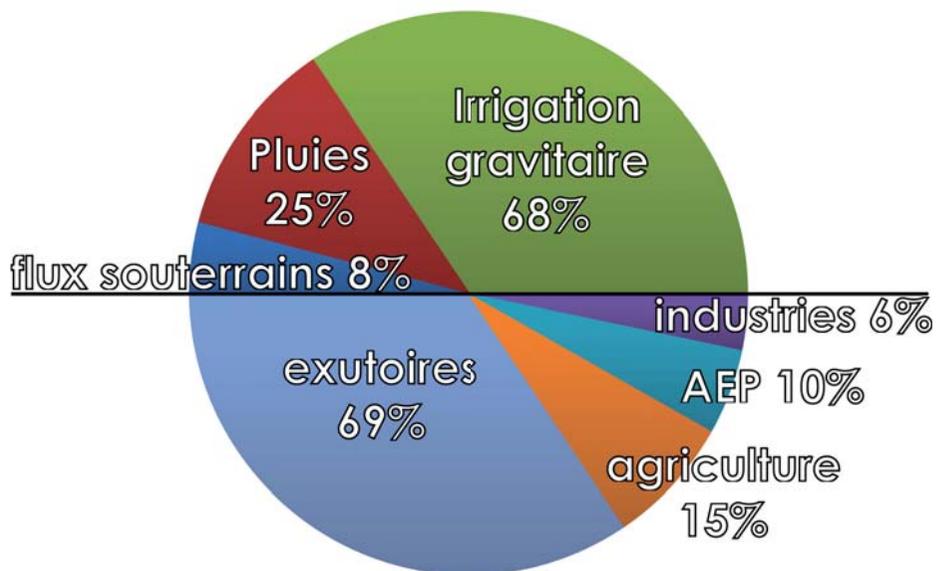
... à suivre en fin de diaporama

5 - Diagnostic technique

Ressource en eau

- ▶ Un équilibre fragile entre prélèvement et recharge
- ▶ Des besoins en eau croissants

TOTAL ENTREES
+ 300 millions de m³



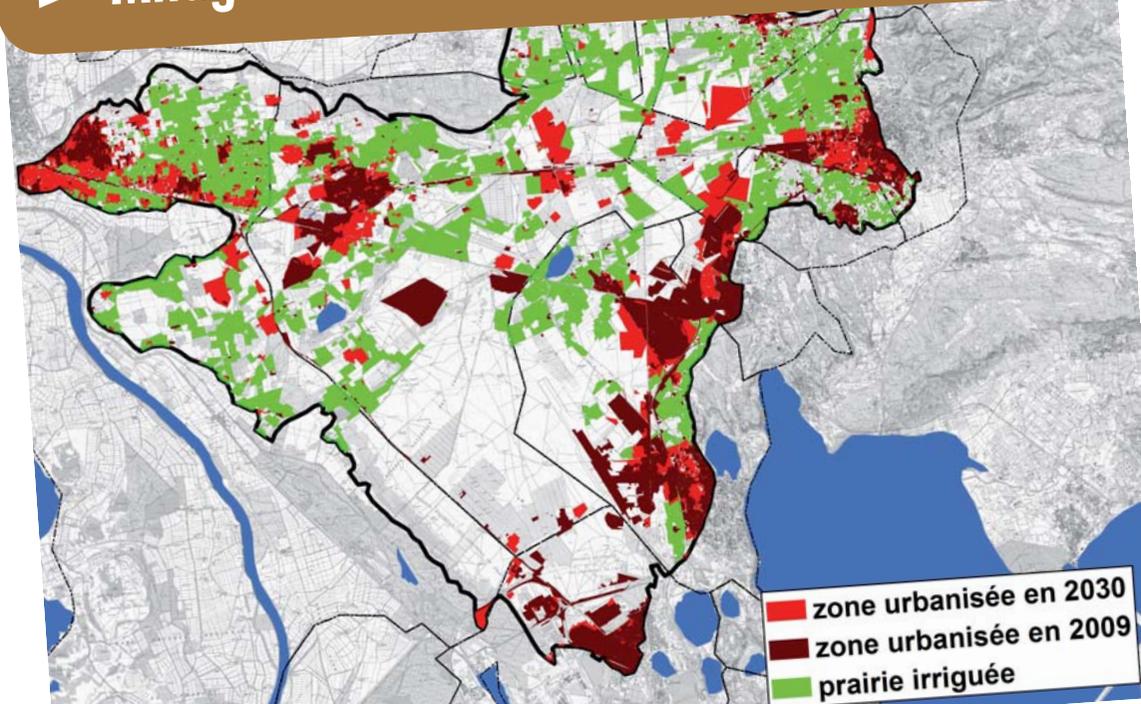
TOTAL SORTIES
- 300 millions de m³

Qualité des eaux

- ▶ Une eau globalement de bonne qualité mais des signes de dégradations et de nombreuses menaces

Eau et aménagement du territoire

- ▶ Artificialisation des sols au détriment des prairies irriguées
- ▶ Mitage du territoire



La concertation au coeur de l'élaboration du Contrat de nappe

En phase diagnostic - enjeux
(Automne 2013)

3 thématiques et 1 de synthèse
"Nappe sur table... Et si on se disait tout sur la nappe"

- 100 participants (71 structures)

En phase 2 : définition des objectifs (juin 2014)

2 ateliers inter-enjeux
"Nappe en actions"

En phase 3 : élaboration du programme (avril-mai 2015)

2 ateliers
"Agir pour la nappe... Forum ouvert aux questions"

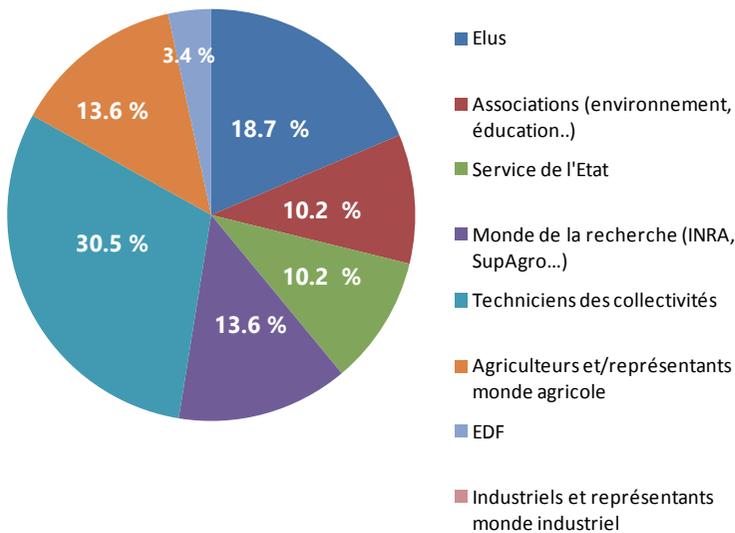
Concertation non prévue mais demandée par les acteurs locaux eux-même

29 janvier 2015

Événement signature de la charte d'objectifs du Contrat

- Une forte mobilisation : plus de 90 participants dont de nombreux Maires

Répartition de la participation aux 4 ateliers par catégories d'acteurs



Ce qui ressort de la concertation...

en matière de gouvernance et de communication :



Culture de la Crau faiblement développée sur le territoire (à l'inverse des territoires voisins Camargue et Alpilles)

Réaffirmation par les acteurs locaux du rôle du SYMCRAU (conseils Eau & urbanisme, acquisition de données...)

Les connaissances acquises sur la Crau (données nombreuses au SYMCRAU) ne sont pas suffisamment vulgarisées

Nécessité de poursuivre la dynamique de concertation instaurée pendant l'élaboration du Contrat de nappe

Penser la gestion de la Crau en tenant compte des évolutions du système durancien

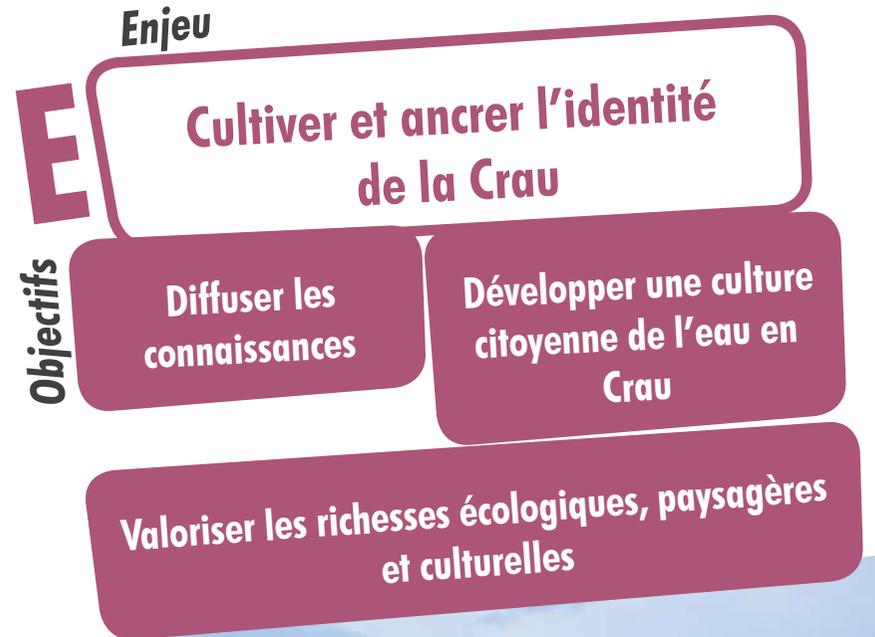
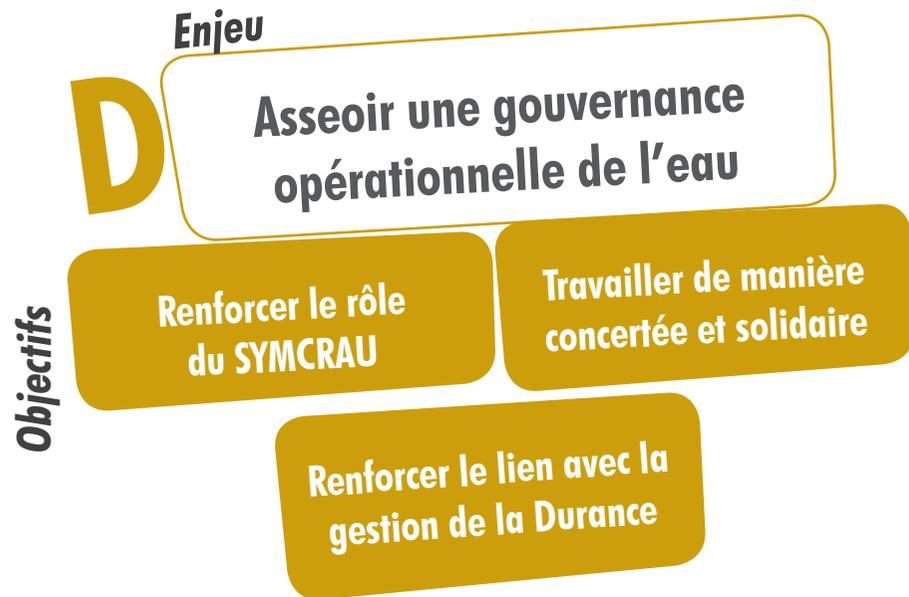
6- La STRATÉGIE du Contrat de nappe

3 enjeux techniques et leurs objectifs :

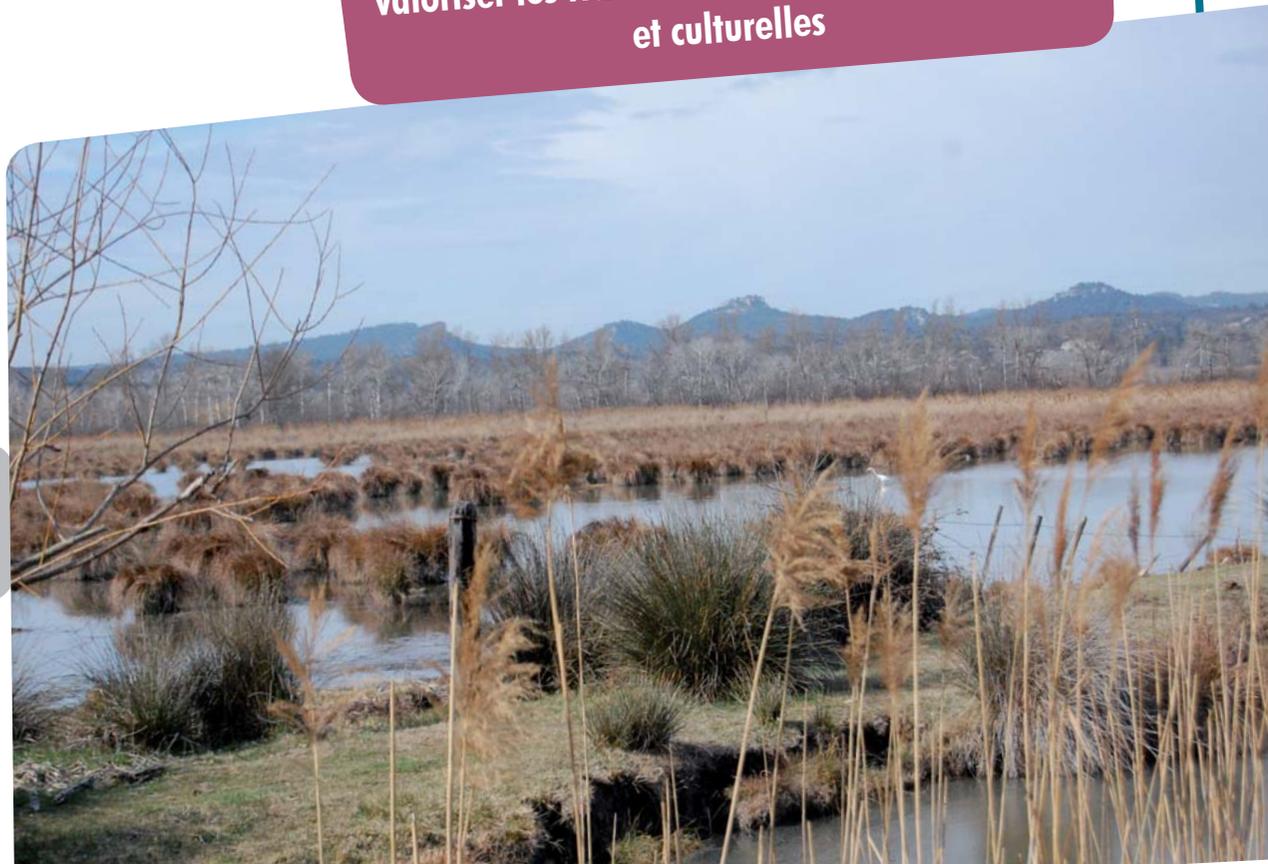


3 enjeux pour préserver les usages et les milieux humides

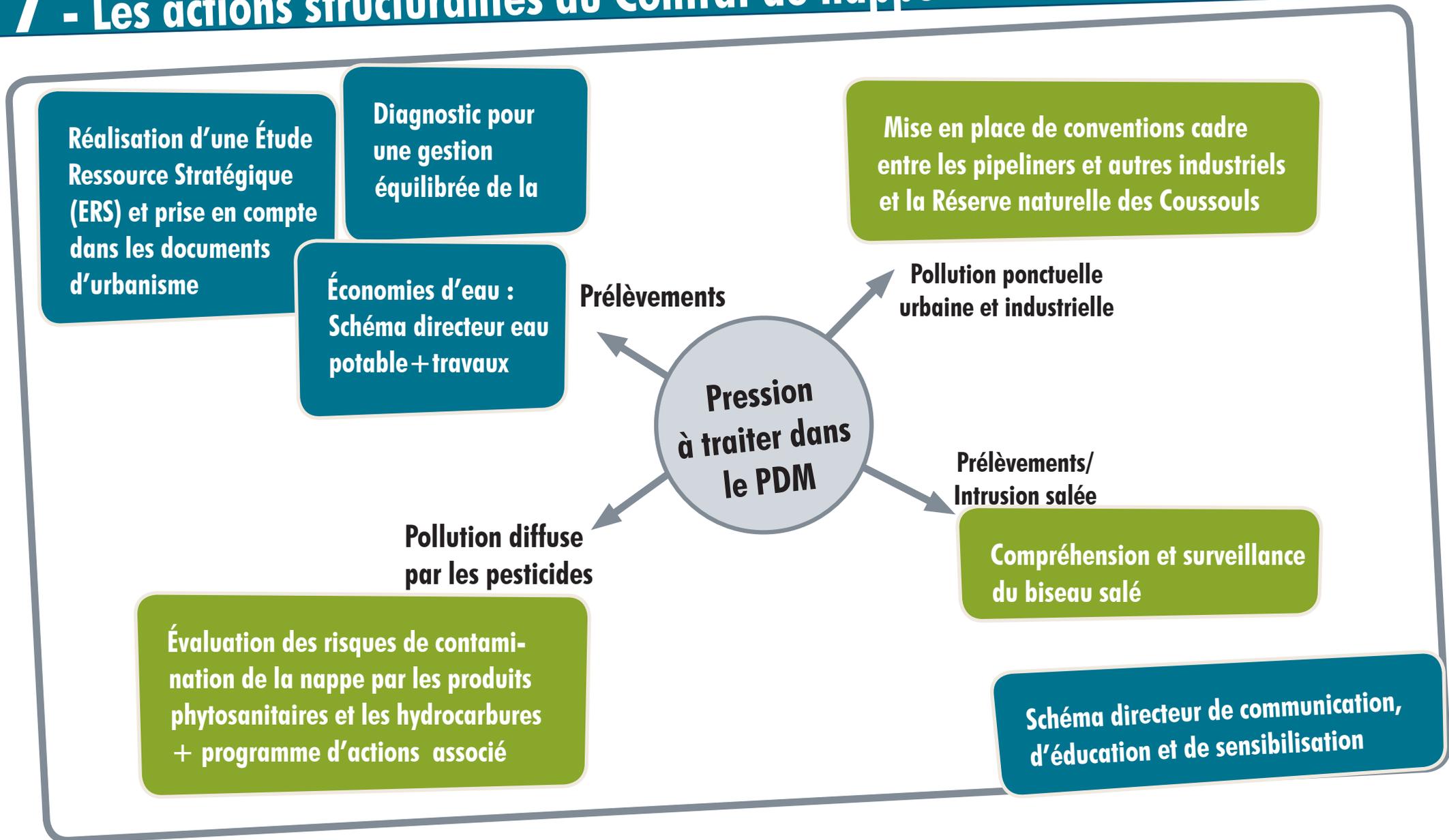
2 enjeux transversaux et leurs objectifs :



2 enjeux pour faciliter la mise en oeuvre des objectifs techniques et valoriser les résultats



7 - Les actions structurantes du Contrat de nappe

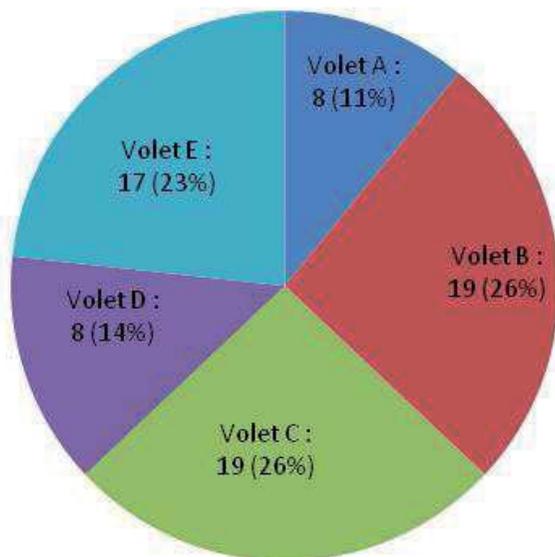


- Contribuent à la mise en œuvre du projet de PDM
- Nécessitent de pérenniser les moyens humains et techniques du syndicat
- S'articulent et prennent en compte des démarches mise en œuvre sur la Durance et localement (Contrats de canaux...)

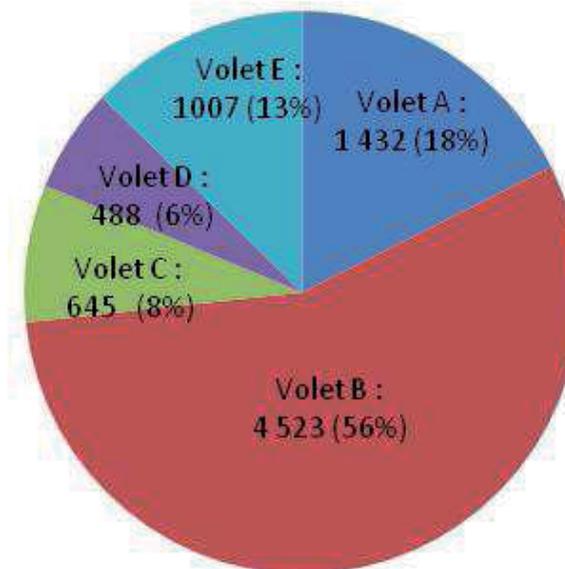
8 - Pré-chiffrage global du Contrat de nappe

- ▶ **73 actions** dont la moitié portées par le SYMCRAU (80% des actions structurantes)
- ▶ **Grande diversité des maîtres d'ouvrage**
- ▶ **Coût global estimé au stade AVP : 8.1 millions d'€** (dont 10% sont affichés en phase 2)
- ▶ Notons que certaines **actions de travaux** représentent des montants très élevés (notamment dans le volet B : économies d'eau sur les réseaux, etc.) : **4 actions représentent 4,5 M€** soit près de 60% du montant total du Contrat

Répartition par volet des 73 actions envisagées
(en nombre d'actions)



Répartition par volet du montant total estimé
(en milliers d'€)



9 - Perspectives

3- Contractualisation du programme d'actions

Automne 2015

**Programme d'action à affiner (fiches actions)
pour aboutir au projet final du Contrat**

- Affinage du contenu technique des actions
- Élaboration des plans de financement

Travail sur les indicateurs de suivi

1er semestre 2016

**Comité de
nappe pour
valider le dossier
définitif**

**Agrément définitif par
la Commission des aides
de l'Agence**

**Signature officielle du
Contrat de nappe**

**2016-2021
mise en
oeuvre du
Contrat**

**Bilan à
mi-parcours**

Bilan final

Animateur du Contrat de nappe :



Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau

20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud

13800 Istres

Tel : 04.42.56.64.86

Email : contact@symcrau.com

Site internet : www.symcrau.com

Partenaires techniques et financiers du Contrat de nappe :



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Accompagnement dans la construction du Contrat de nappe :

